

Vente de Polymer

domaine de vive concurrence et dont la matière première est de plus en plus onéreuse. Pour fins d'investissement, il la mettrait dans la même catégorie que les autres compagnies de caoutchouc, tout en la trouvant plus vulnérable et moins diversifiée que ses concurrentes. Ainsi, se fondant sur un mode d'évaluation des prix et des gains, il accorderait à Polymer un multiple quelque peu inférieur à celui des autres compagnies de caoutchouc, dont le rapport entre les prix et les gains est relativement bas, soit de l'ordre de 10 à 12. C'est le cas de Goodyear. Voilà le point de vue adopté par rapport aux investissements dans l'établissement du prix de vente de Polymer. L'application de nombreux modes d'évaluation des investissements, fondés sur le rapport entre les prix et les gains, et les rentrées de fonds escomptées, ont servi à établir un juste prix de vente dont la gamme allait d'environ 55 à 70 millions de dollars. C'est dans cette gamme que le prix de vente de 62 millions de dollars a été négocié.

On peut dire que le prix de vente de base de 62 millions correspond à un rapport entre les prix et les gains d'environ huit, relativement aux bénéfices de 1972 sur le caoutchouc, le latex et les produits plastiques, rapport estimé au moment de l'évaluation.

M. Nielsen: Comment un gouvernement peut-il négocier avec lui-même?

M. Goyer: La formule du prix de vente prévoit que le gouvernement participera également aux bénéfices de 1973 et 1974 sur un montant de base, jusqu'à un maximum de 10 autres millions de dollars. Tout paiement supplémentaire sera calculé en multipliant par quatre le montant par lequel la moyenne des bénéfices de 1973 et 1974 dépasse le chiffre de base de 7 millions et demi. Je vous signale que ce calcul donne le même résultat que si l'on multiplie la moitié des bénéfices excédentaires par rapport au chiffre de base de 7 millions et demi par un rapport de huit entre les prix et les gains.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

M. Goyer: J'aimerais d'abord finir mon exposé. Il faut noter que le prix de vente tombe approximativement à la moitié de la fourchette du juste prix de vente et que tout versement supplémentaire reçu aux termes de la formule du prix de vente fera monter le prix à la limite supérieure de la fourchette.

En conclusion, compte tenu du fait que la fixation de la valeur marchande d'une entreprise n'a jamais été une science exacte, j'estime que les méthodes utilisées pour évaluer Polymer en vue de sa vente étaient conformes aux méthodes d'évaluation admises et que le prix de vente ainsi déterminé était juste et raisonnable.

M. l'Orateur adjoint: Le chef de l'opposition désire poser une question.

[M. Goyer.]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre me dise si je l'ai bien entendu dire que le gouvernement ne recevrait rien de plus que le prix de base de 60 millions, sauf si les gains de Polymer au cours des prochaines années dépassent annuellement 7 millions et demi. L'évaluation de Polymer a-t-elle été faite sur la base d'un taux de gains présumés ou de 7 millions et demi?

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, en essayant de déterminer le chiffre le plus exact susceptible de nous fournir un prix vraiment raisonnable, nous avons évidemment étudié la base des bénéfices de Polymer et leur provenance. C'est pourquoi nous fondons notre évaluation à 7 millions et demi pour le caoutchouc, le latex et les plastiques, compte tenu du fait que cette entreprise a rencontré de graves difficultés il y a deux ans. C'est peut-être inhabituel, car il s'agit d'un phénomène cyclique dans cette industrie. Si on étudie les bénéfices de Polymer sur 10 ans, il est facile de voir qu'elle a eu des hauts et des bas et que cela se reproduira.

M. Stanfield: Une autre question.

M. l'Orateur adjoint: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) désire poser une question.

Des voix: Faites un discours.

M. Stanfield: J'ai l'intention de le faire. Le ministre nous a expliqué brièvement la base sur laquelle l'évaluation a été établie; déposera-t-il à la Chambre les rapports d'évaluation—soit dit en passant, il en a deux ou trois: un du gouvernement et deux de l'extérieur. Les déposera-t-il ou nous critiquera-t-il pour notre méfiance?

M. Goyer: Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a parlé de cette question vendredi au nom du ministre des Finances (M. Turner) et il a répondu qu'il allait l'examiner. Il ne faut pas oublier que l'avenir de la Polymer peut être en jeu et si ces rapports d'évaluation devaient être révélés publiquement, on pourrait s'attendre à ce que la situation concurrentielle de la société se détériore. Je ne pense pas que c'est ce que veut l'autre côté de la Chambre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est absolument ridicule.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, on a expliqué comment on en était arrivé à un prix de 62 millions de dollars; je me demande si le ministre accepterait de citer le paragraphe en question, s'il a un exemplaire du rapport, de manière à expliquer un peu mieux la situation aux députés de ce côté-ci.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense qu'en ce cas, la présidence devrait exiger que si l'on en cite un extrait, il faudra déposer le rapport. Le ministre a dit que le rapport ne serait pas communiqué pour le moment.